



Tarif de la semaine Semlaté 2022

Le tarif est donné en euros par personne et comprend :

- l'hébergement en pension complète du samedi 20 août (dîner) au vendredi 26 août 2022 (petit déjeuner),
- le linge de toilette,
- l'accès aux installations sportives : piscine, terrain de volley, tennis, pétanque....
- les ateliers, le cours 101 après inscription,
- les clubs enfants et adolescents à partir de 6 ans
- les soirées.

tarif en euros par personne en chambre double ou triple		
	avant le 15/04/22	après le 15/04/22
adultes (plus de 18 ans)	595 €	625 €
enfants de 12 à 17 ans	495 €	525 €
enfants de 6 à 11 ans	455 €	485 €
enfants de 3 à 5 ans	350 €	380 €

Enfants de moins de 3 ans : Gratuit

Supplément chambre individuelle : 140 euros (dans la limite des chambres disponibles).

Adhésion obligatoire : 10 euros par personne. A régler avec un chèque à part à l'ordre de SEMLATE

L'adhésion à l'association entraîne l'engagement au respect des statuts et du règlement intérieur de celle-ci.

Modalités de paiement

Le tableau ci-dessous détaille les différents tarifs et acomptes qui varient selon la date d'inscription.

	tarif en euros	Acompte à l'inscription 50%	Acompte au 15 mai 2022	solde au 15 juillet 2022	nombre de chèques
adultes plus de 18 ans	avant le 15/04 595 €	295 €	150 €	150 €	3
	après le 15/04 625 €	315 €	155 €	155 €	3
enfants de 12 à 18 ans	avant le 15/04 495 €	245 €	125 €	125 €	3
	après le 15/04 525 €	265 €	130 €	130 €	3
enfants de 5 à 11 ans	avant le 15/04 455 €	225 €	115 €	115 €	3
	après le 15/04 485 €	245 €	120 €	120 €	3
enfants de 3 à 5 ans	avant le 15/04 350 €	170 €	90 €	90 €	3
	après le 15/04 380 €	180 €	100 €	100 €	3
enfants moins de 3 ans	10 € (adhésion)	10 €	x	x	1

• Attention : à cela s'ajoute le montant de l'adhésion de 10€, à régler au moyen d'un chèque à part.

- Vous pouvez aussi payer la totalité en un seul versement.
- Si vous souhaitez régler par virement la totalité du séjour, contactez-nous.
- Si vous choisissez le paiement en plusieurs fois, veuillez envoyer tous vos chèques en même temps à l'ordre de « SEMLATE » (adresse sur le formulaire d'inscription), après les avoir datés du jour de l'inscription.
- Si vous inscrivez plusieurs personnes regroupez de préférence leurs versements.